

VILLE DE BÉCANCOUR, le mardi vingt-deux mai deux mille dix-huit (22 mai 2018).

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de Ville de Bécancour, tenue le mardi vingt-deux mai deux mille dix-huit (22 mai 2018) à 16 h 45, en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Bécancour, à laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Guy Dubois	Maire	
Monsieur Fernand Croteau	Conseiller	poste numéro 1
Monsieur Pierre Moras	Conseiller	poste numéro 3
Monsieur Mario Gagné	Conseiller	poste numéro 4
Monsieur Denis Vouligny	Conseiller	poste numéro 5

MEMBRES DU CONSEIL formant quorum et monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier, et M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière.

Monsieur le conseiller Raymond St-Onge et madame la conseillère Carmen L. Pratte sont absents.

SOUS la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Dubois.

AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) signé par les membres du conseil, l'avis spécial de convocation a été transmis par courriel à chacun des membres du conseil, le 18 mai 2018.

Monsieur Dubois explique que toutes les résolutions sont réputées adoptées à l'unanimité si personne ne demande le vote.

RÉSOLUTION 18-218

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 18-219

POSTE DE PRÉPOSÉ AUX OPÉRATIONS – EMPLOYÉ TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher temporairement un préposé aux opérations pour remplacer un préposé aux opérations durant son absence;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par monsieur Daniel Désilets, surintendant aux opérations, en date du 18 mai 2018, et approuvée par monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux publics, en date 20 mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 2.06 a) i- de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour embauche et nomme, à compter du 4 juin 2018, comme employé temporaire selon l'article 2.06 a) i- de la convention collective, monsieur Pascal Croteau, au poste de préposé aux opérations, selon l'échelle salariale déterminée par l'employeur et les dispositions de la convention collective de travail en vigueur à Ville de Bécancour.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 18-220

**MODIFICATION DE L'HEURE ET DE L'ENDROIT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018 –
MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 17-441**

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 17-441 adoptée à la séance du 20 novembre 2017, le conseil municipal établissait le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année civile 2018;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 17-490 adoptée à la séance du 18 décembre 2017 et de la résolution numéro 18-066 adoptée à la séance du 5 février 2018, le conseil municipal fixait les dates des séances ordinaires des mois de février, mars, juillet, août et octobre 2018, aux dates suivantes :

- lundi le 5 février 2018;
- lundi le 5 mars 2018;
- lundi le 9 juillet 2018;
- lundi le 6 août 2018;
- lundi le 1^{er} octobre 2018;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire modifier l'heure et l'endroit de la tenue de la séance ordinaire du 4 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Denis Vouligny

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal tiendra sa séance ordinaire du **4 juin 2018 à 19 h à la salle de Villers**, située au 6295 rue des Pins, dans le secteur Sainte-Gertrude, plutôt qu'à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Bécancour, tel que prévu au calendrier des séances ordinaires établi aux termes de la résolution numéro 17-441 adoptée à la séance du 20 novembre 2017, et modifie cette résolution en conséquence.

ADOPTÉE

Période d'intervention des membres du conseil.

Période de questions.

RÉSOLUTION 18-221

LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Pierre Moras

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal lève la présente séance à 16 h 59.

ADOPTÉE

- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).
- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro _____, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Jean-Guy Dubois, maire

M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière